

Compte rendu de la CLIS dédiée au pilote de captage et de stockage de CO2 projeté par le groupe TOTAL

4.06.08

La réunion du 3 juin 2008 a vu l'installation de la commission locale d'information et de suivi créée par le Préfet des Pyrénées Atlantiques par arrêté du 30 avril 2008 compte tenu du projet de pilote de captage et de stockage de CO2 (CSC) du groupe TOTAL.

Etaient présents :

Pour l'Etat :

M. Gueydan : Secrétaire général de la préfecture,
Mlle Villafruela : Préfecture,
M. Boulaigue : DRIRE,
Mme Gazda : DRIRE,

Pour les élus :

M. Habib : Président de la communauté des communes de Lacq,
M. Jubault-Bregler : Représentant Mme la présidente de la communauté d'agglomération de Pau,
Mme Vernier : Communauté d'agglomération de Pau,
M. Bernos Michel : Maire de Jurançon,
M. Soudard : Maire de Laroin,
M. Rousselet : Adjoint au maire de Saint Faust,
M. Laffite : Maire de Parbayse,

Pour les associations :

Mme Loustalet : Présidente de Coteaux de Jurançon Environnement,
M. Pépin : Expert auprès de l'association Coteaux de Jurançon Environnement,
Mme Lambert-Habib : SEPANSO Béarn,
M. De Guillebon : APESA,

Pour les salariés :

M. Barrabès : CHSCT de TEPF,
M. Mauboulès : CHSCT de TEPF,

Pour le groupe Total :

M. Cartron : Directeur général de TEPF,
M. Jovine : Chef de projet TEPF,
M. Aimard : Chef de projet Total CSTJF,
M. Mainetti : Délégué à la communication Total,

Pour les personnalités qualifiées :

M. Miqueu : Directeur du centre universitaire de Tarbes,
M. Bernos Alain : CCI,
M. Bouc : BRGM,
M. Fabriol : BRGM.

Absents excusés :

M.Michel PETIT

M. le président du conseil général

M. le maire d'AUBERTIN

M. Gueydan Secrétaire Général de la préfecture, a présidé la séance jusqu'à la nomination de M. Miqueu comme président, M. Miqueu, a présidé la fin de séance après sa désignation en tant que président.

Compte rendu des échanges :

Les éléments suivants ont vocation à décrire de façon synthétique le contenu des échanges et des prises de position.

La séance s'engage à 10h00. En premier lieu M.Gueydan introduit la séance en lisant l'arrêté de création de la CLIS, M.Boulaigue poursuit en décrivant le panorama général du changement climatique dans lequel s'inscrit le projet industriel. Il insiste sur le fait que le type de solution (captage, stockage) sur lequel porte le projet expérimental de Total est considéré par une part de la communauté internationale comme un élément du panel de solutions permettant de réduire les émissions de CO2.

Il insiste sur le fait que la CLIS a vocation à perdurer pendant toute la durée du projet, et présente l'ordre du jour de cette première réunion.

Ensuite, les représentants du groupe Total présentent leur projet, M. Boulaigue précise le cadre dans lequel le BRGM a été amené à procéder à une contre expertise, les représentants du BRGM en présentent le résultat, et les conditions de réalisation afin de garantir l'indépendance des experts sur ce travail par rapport à ceux, du BRGM, qui ont directement contribué à l'élaboration du dossier de Total. Enfin M. Boulaigue présente le cadre juridique de l'instruction.

Les supports de présentation sont joints en annexe au présent compte rendu.

Enfin il est procédé à la désignation du président, M. Miqueu étant candidat, proposé par M. le Préfet. Mme Lambert exprime des réticences sur la candidature de M.Miqueu, et aurait préféré qu'un élu local se porte candidat. Aucun autre candidat ne se manifeste.

M.Miqueu se présente. Il est universitaire, actuel directeur du centre universitaire de Tarbes, mais aussi conseiller général et vice président du conseil général des Hautes Pyrénées. Il sera sous peu à la retraite et s'engage à consacrer le temps nécessaire à la fonction de président de cette CLIS.

M.Miqueu est élu président de la commission, avec deux voix contre et trois abstentions.

Questions et réponses:

Certaines questions ont pu être soulevées lors des présentations et sont reprises ici pour plus de lisibilité. En outre les questions/réponses ne sont pas présentées nécessairement dans l'ordre chronologique.

1/ Mme Lambert considère que le BRGM ne peut être considéré comme indépendant du groupe Total compte tenu des partenariats existant entre l'entreprise et l'établissement, et qu'il aurait été préférable d'avoir recours à un organisme européen. Sans remettre en cause la compétence des experts, elle considère que cela nuit à la crédibilité de la contre expertise. M. Pépin partage cet avis.

MM Bouc et Fabriol rappellent le contenu de leur présentation sur les mesures prises pour que les experts en charge de la contre expertise soient distincts de ceux qui ont directement contribué à l'élaboration du dossier de Total.

M. Boulaigue confirme que ce point a été examiné avant que le BRGM n'accepte le cahier des charges qu'elle a fixé et indique que la DRIRE ne demandera pas de nouvelle contre expertise pour le motif invoqué. En revanche, si des points particuliers nécessitaient approfondissement, au regard des documents existants (de Total ou du BRGM), ils seront traités.

2/ M. Pépin évoque le nombre de sites au plan mondial pouvant accueillir un CSC (quelques milliers), et la nécessaire surveillance de long terme de ces sites qui engage les générations futures. A ce titre M. Pépin indique que le CSC ne peut être considéré comme une solution de développement durable.

M. Aimard confirme que la surveillance de long terme constitue un sujet en soi sur lequel le projet permettra de progresser.

3/ Mme Lambert demande à Total ce qui justifie un second pilote de la part de Total par rapport à celui en œuvre au Canada. Elle demande en outre que soit présenté le bilan énergétique de ce type de projet. M. Barrabès demande pour sa part si des projets analogues sont conduits ailleurs dans le monde.

M. Aimard expose les différents cas (Norvège, Algérie, ...) et répond à Mme Lambert que le projet de Lacq et Rousse constitue une solution intégrée de captage et de stockage de CO₂, ce en gisement déplété, et qu'en ce sens il est original au regard d'autres expérimentations en cours. En outre il précise que le bilan énergétique fait partie des questions auxquelles le projet devra répondre mais qu'une évaluation préalable a été faite et pourra être présentée à la CLIS.

4/ M. Pépin demande quelle est la procédure adoptée pour les projets de suivi scientifique et s'il y a eu un appel d'offres revu par un collège d'experts indépendants. Il indique que à ce titre, on ne peut pas considérer le Comité de Suivi Scientifique indépendant du projet. Il considère que l'accompagnement scientifique du projet doit être révisé de manière globale.

M. Aimard répond que la recherche sur ce projet était au départ une recherche privée sans fond public mais que les études et les résultats du pilote ont été ouverts à un certain nombre de collaborations scientifiques, Total étant disposé à le faire davantage comme par exemple la mise à disposition des données brutes de surveillance pendant et après l'injection pour traitement et interprétation par des Instituts ou des équipes universitaires qui le souhaitent.

5/ M. Miquieu demande à Total comment est organisée la coopération internationale sur ce sujet entre les industriels, quelle est sa contribution au projet de directive européenne, et comment a été organisée la gouvernance à ce stade.

M. Aimard évoque notamment le réseau de l'Agence Internationale de l'Energie et considère que la coopération entre entreprises concurrentes est bonne. Il indique également que Total contribue à la réflexion sur le projet de directive européenne auprès du MEEDDAT.

M. Aimard rappelle également les trois réunions d'informations du public assurées fin 2007 (ainsi que deux réunions plus spécifiques à Chapelle de Rousse).

6/ M. Michel Bernos (Maire de Jurançon) demande quelle est la genèse de la décision d'implanter une activité à risque de type SEVESO à Rousse, et si il y a un lien avec les projets de développement du bassin de Lacq. Il demande quel est l'engagement de Total ou de l'Etat à long terme, et enfin comment il sera répondu à l'expertise du BRGM.

M.Cartron précise que ce projet n'est la conséquence ou l'anticipation d'aucune implantation d'industrie potentiellement utilisatrice du CSC, le dossier de Total ne portant que sur un projet expérimental. En particulier il n'y a pas de discussion avec ENDESA sur les modalités de traitement de ses émissions de CO2.

M. Habib confirme ce point en indiquant qu'il est à l'origine de l'implantation d'ENDESA et que la question du traitement des émissions de CO2 n'a pas été évoquée avec l'industriel.

M.Alain Bernos (CCI) exprime sa demande qu'il n'y ait pas de « monopole » accordé au sein de la CLIS à la dimension scientifique et à ce que les enjeux économiques de ce type de dossier puissent également être débattus au sein de la CLIS.

Concernant l'engagement à long terme de Total ou de l'Etat, M.Boulaigue précise que le principe du code minier et du projet de directive européenne est que l'Etat reprend la responsabilité du site au terme d'une procédure d'abandon. Tant que les garanties sur le devenir à long terme du site ne sont pas apportées, les mesures de surveillance restent imposées à l'exploitant. M.Miqueu s'interroge sur l'ampleur des moyens que l'Etat pourrait y consacrer.

Il précise que la DRIRE demandera à Total de répondre aux questions soulevées, sachant que lesdites réponses peuvent être apportées selon les questions dans le dossier, avant une éventuelle autorisation, ou encore pendant l'expérimentation elle-même. Il suggère également que ce point précis soit abordé en CLIS.

Enfin il précise qu'il ne faut pas associer la terminologie SEVESO au projet de Rousse, qui n'est pas visé par cette réglementation, et ne présente par ailleurs pas de danger ou de risque justifiant une telle comparaison.

7/ Mme Lambert considère qu'un débat public doit s'organiser autour du projet à l'instar de ce qui a été mené pour C4000, et ce au niveau national, avant d'envisager de faire fonctionner une CLIS sur le projet local. En outre elle indique que son association est opposée à une enquête publique en juillet.

Les représentants de Total indiquent qu'ils ne voient pas d'intérêt de leur côté à la tenue d'un débat national sur ce projet local.

M.Miqueu indique quant à lui qu'il considère que la programmation de l'enquête publique en juillet pose problème de son point de vue également et qu'il soulèvera la question auprès du Préfet.

Prochaines étapes : Le Président de la CLIS envisage de réunir celle-ci lors de la deuxième quinzaine de juillet en lui associant une visite des sites objet du projet. La séance est levée à 13h00.

-----○-----